

LE RSA « SOUS CONDITIONS » APPLIQUÉ DÈS 2024 EN VAL-DE-MARNE !

Le 1er mars lors d'un déplacement dans les Vosges, le Premier ministre a annoncé que l'expérimentation du RSA « sous conditions » serait étendue cette année à 47 départements. **Dans la liste présentée par le Gouvernement, nous avons été stupéfait-es de trouver le Val-de-Marne.** Seraient concernées les villes de Créteil, Champigny et Villiers-sur-Marne.

L'assemblée départementale n'a jamais été informée de négociations avec l'État en vue d'une application anticipée de cette mesure, qui aura pourtant de lourdes conséquences.

Dès cette année, les allocataires val-de-marnais du RSA vont donc être soumis-es à l'injonction de réaliser 15h d'activité hebdomadaires. Une mesure dont rien ne prouve l'efficacité en termes d'insertion, mais inspirée de tous les poncifs douteux sur les personnes privées d'emploi.

Nous n'avons aucun élément sur les moyens humains et financiers de mise en oeuvre de ces 15h obligatoires. Les organisations syndicales du Conseil départemental ont fait part à ce sujet de leurs vives inquiétudes.

La droite départementale est visiblement plus préoccupée de son image de « bon élève » des politiques gouvernementales, que de répondre aux attentes de la population val-de-marnaise.

Pour notre part **nous contestons cette mesure, tout comme sa mise en place anticipée dans notre département.** Nous avons toute une autre idée de la politique d'insertion, des droits sociaux, du respect de la dignité humaine.

Nous refusons de voir le Conseil départemental du Val-de-Marne transformé en prestataire de service pour les politiques les plus rétrogrades imposées par ce Gouvernement. ●